

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions du 18 octobre 2018

Séance plénière :

- 1. Informations du Vice-Président**
- 2. Désignation d'un nouveau membre élu BIATSS pour la Commission pédagogique**
- 3. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU des 21 juin 2018 et 5 juillet 2018**
- 4. Budget formation et vie universitaire**
 - 4.1 Information concernant le modèle d'allocation des moyens de l'établissement (volet formation)
- 5. Vie étudiante**
 - 5.1 Présentation des modalités de répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
 - 5.2 Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE
 - 5.3 Présentation et approbation de la proposition de modification des critères FSDIE
- 6. Point sur les admissions en Master**
- 7. Etudes**
 - 7.1 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique
 - 7.2 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des deux années de Capacité en Droit
 - 7.3 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence professionnelle (suite)
 - 7.4 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master (suite) :
 - Psychologie
 - Métiers du livre et de l'édition
 - 7.5 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Médecine et de Pharmacie
- 8. Questions diverses**

Collège A : Professeurs et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL			Jean-Luc REBOUD
Sylviane HENNEBICQ	X		
Thierry MENISSIER			
Patrice MORAND		X	
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			Jacky CUVEX-COMBAZ
Michèle ROMBAUT	X		
Philippe SALTEL			
Romain TINIERE	X		
Jean-Gabriel VALAY	X		

Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN			
Viviane CLAVIER	X		
Christian DEPRET		X	
Stéphane DEVISMES			
Charlotte DISLE			
Pierre GILLOIS	X		
Patricia LADRET	X		
Geneviève NOUYRIGAT			Patricia LADRET
Séverine RUSSET PENKETH		X	
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels IATOS

	Présent	Excusé	Procuration à
Lysiane BAIS	X		
Christine CHAUBET	X		
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Pierre-André PICHON	X		
Pascale ROBERT	X		
Cédric LAURENT	X		

Collège D : Etudiants

Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Salomé BURGET	X	Théo MAURETTE	

Gregor DAVID	X	Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK	Procuration à Martin OUDART	Rachel DOUAY	
Maelys FAURE	X	Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE	X	Manon MOUTENET	
Claire HAUET		Victorine GIRARD	X
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI	X	Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN	X	Tuan-Anh DINH	X
Monsséf MAKHLOUF		Pierre MUCKE	
Pierre MARTIN		Sacha PASQUALI	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART	X	Marion BOUTET	X
Hugo PRAT-CAPILLA	Procuration à Karin KAMALANAVIN	Reda TAMTAM	
Laetitia RAFFIN		Maria GOUVEIA DA CUNHA	
Pablo RICHIRO		Alice ALTINKAYNAK	
Nelly ROCHAS	Excusée	Thomas TRACLET	
Clément TICHON	X	Flora L'HERRON	
Jean-Théophane ZAK		Alexandre MEILLE	
Personnalités extérieures			
Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
Jean-Pierre FERRE		Grégory VIAL	X
Alain MATTONE		Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Excusée		
Invités permanents			
		Présent	Excusé
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration	X	
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X

Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X
Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue	X	
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle		X
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
Mohammed MHAMDI-ALAOUI	Chargé de mission « Handicap et accessibilité »		X
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »		X
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Marjorie FRAISSE ou son représentant	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		X
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Océane LIMARE	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe	X	
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP		X
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP		X
<i>En attente</i>	Directrice de la DFCA		X
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Agnès HAMON	Directrice de la DAPI		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant	X	
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
Invités ponctuels			
		Présent	Excusé
Christelle PANELLA	Présentation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Pharmacie	X	
Claire BAUDON	Présentation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Maïeutique	X	
Anne LETREGUILLY	Présentation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique	X	

SEANCE PLENIERE

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU des modifications apportées à l'ordre du jour :

Ordre du jour : Modifications

1. Informations du Vice-Président

2. Budget formation et vie universitaire

2.1 Information concernant le modèle d'allocation des moyens de l'établissement (volet formation)

3. Vie étudiante

3.1 Présentation des modalités de répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

3.2 Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE

~~3.3 Présentation et approbation de la proposition de modification des critères FSDIE~~

4. Désignation d'un nouveau membre élu BIATSS pour la Commission pédagogique

5. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU des 21 juin 2018 et 5 juillet 2018

6. Point sur les admissions en Master

7. Etudes

7.1 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique

7.2 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des deux années de Capacité en Droit

7.3 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence professionnelle (suite)

7.4 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master (suite) :

➢ Psychologie

➢ Métiers du livre et de l'édition

7.5 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Médecine, de Pharmacie et de Maïeutique

8. Questions diverses

Le point 3.3 est supprimé car la Commission FSDIE sera remplacée par la Commission CVEC.

Les points 4 et 5 sont déplacés.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Maïeutique sont ajoutés.

1. Informations du Vice-Président

• Composition de la CFVU

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU des démissions de Mathias FERNANDEZ DIAZ et Sylvie GALIGNE CANAVESIO, respectivement remplacés par Pierre André PICHON et Pascale ROBERT.

2. Budget formation et vie universitaire

2.1 Information concernant le modèle d'allocation des moyens de l'établissement (volet formation)

Pascal LOUVET présente le modèle d'allocation de la dotation financière aux composantes.

Plan de la présentation

1. Contexte et enjeux

- a. Un modèle de répartition : une nécessité et des difficultés
- b. Le budget des composantes et la dotation financière
- c. La méthode de travail

2. Présentation du modèle
 - a. Le périmètre
 - b. Les enveloppes et leurs critères de répartition
 - c. Le lissage des variations annuelles
3. Allocation 2019
 - a. Les résultats de l'allocation
 - b. Quelques statistiques
4. *Le budget de la formation*

1. Contexte et enjeux

a. Un modèle de répartition

Une nécessité

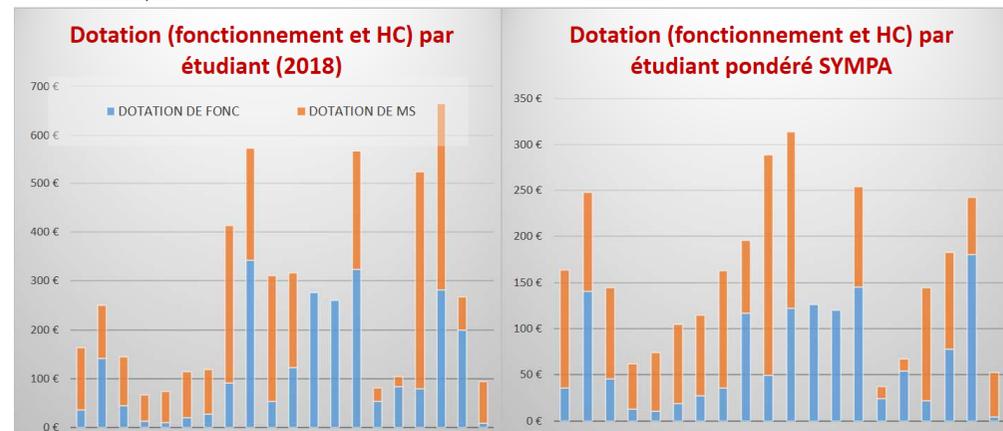
- Achever la fusion de l'UGA en matière budgétaire
- Des règles de vie communes transparentes et explicables (équité, solidarité, sérénité)
- Respecter l'autonomie budgétaire des composantes

Des difficultés

- Répartition une enveloppe en baisse pour des activités croissantes
- [Hétérogénéité](#) des dotations difficilement réductible à des critères
- [Harmonisation](#) préalable des périmètres budgétaires

Annexe 1 : l'hétérogénéité des dotations

Les dotations varient sur une échelle de 1 à 10 et cette variation ne s'explique pas par les règles historiques de dotation ministérielle.



Pascal LOUVET rappelle que l'établissement dote les composantes pour leurs formations accréditées, les autres formations devant être autofinancées.

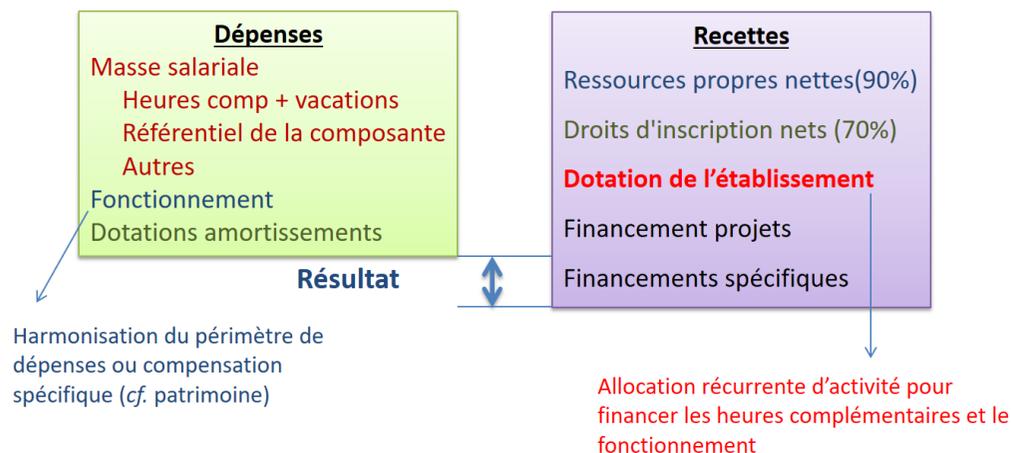
La dotation de masse salariale correspond aux heures complémentaires, à quelques contrats additionnels, etc., mais pas à la masse salariale d'Etat (emplois de BIATSS et d'enseignants-chercheurs).

Pascal LOUVET indique que l'hétérogénéité est très importante et que tout étudiant ne nécessite pas les mêmes besoins.

Le modèle SYMPA appliquait des coefficients en fonction de la formation de l'étudiant, considérant par exemple qu'un étudiant de Sciences et techniques ou un étudiant de master nécessitait davantage de moyens qu'un étudiant de SHS ou de licence.

Pascal LOUVET explique que l'enjeu consiste notamment à ne pas multiplier les critères pour ne pas créer une « usine à gaz ».

Annexe 2 : Harmonisation des périmètres budgétaires



Chaque composante n'avait pas le même périmètre de dépenses, il n'était donc pas possible d'appliquer un modèle unique de dotation. Il a fallu harmoniser ces périmètres, ce qui a nécessité du temps.

L'harmonisation est finalisée – à l'exception de certaines dépenses que quelques composantes ont à assumer en raison de leur localisation (par exemple le chauffage) ; une dotation spécifique leur est alors attribuée pour compenser le coût.

En termes de masse salariale, tout le référentiel des heures complémentaires à l'initiative de la composante est imputé au budget de cette dernière.

Il a été décidé de ne pas laisser les composantes assumer le coût de l'investissement. La dépense d'investissement en elle-même ne pèse pas sur l'établissement ; ce qui impacte le budget de l'établissement, ce sont les amortissements, c'est-à-dire l'étalement de la charge sur les exercices

pendant la durée de l'investissement. L'harmonisation porte donc sur le coût annuel des investissements, par le biais de « dotations amortissement ».

Pascal LOUVET explique que les droits d'inscription, par rapport à la dotation, présentent l'avantage de croître en fonction de l'activité.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Certaines composantes n'ont pas 90% de leurs ressources propres nettes. C'est le cas, par exemple, pour celles qui s'appuient sur des services centraux. Cette diapositive me pose donc problème.

Réponse de Pascal LOUVET : Lorsqu'une composante fait appel à une prestation de service de la Direction de la Formation continue (PACK 2), elle va rendre 15% de sa recette à ce titre. « Nettes » signifie ici « nettes du prélèvement central ». Avec le PACK2, la recette passe par le service de la Formation continue, qui en rend 75% à la composante et 10% au budget central. Chaque composante est libre de revenir au PACK 1 si elle le souhaite.

Question de Virginie ZAMPA : Les « droits d'inscription nets » reversés aux composantes correspondent-ils à ce qui est payé réellement par les étudiants ? Lorsqu'il y a beaucoup d'étudiants exonérés, est-ce que la composante est lésée ?

Réponse de Pascal LOUVET : On ne trouve pas logique qu'il y ait un impact du taux de boursiers au niveau de la composante, d'autant plus que cela pourrait conduire à des stratégies perverses. Ces 70% des droits d'inscription reversés correspondent donc aux étudiants inscrits, boursiers compris. Les droits non versés sont enlevés à la source de manière uniforme. 15% sont enlevés pour couvrir les étudiants boursiers, et 15% pour couvrir les coûts de scolarité des services centraux.

Intervention de Jean-François REDON : 34% de nos étudiants sont boursiers.

Réponse de Pascal LOUVET : Nous vérifierons les taux que je viens de vous indiquer.

Pascal LOUVET indique qu'il était important que cette harmonisation soit expérimentée au moins une année pour avoir un retour sur les taux d'exécution. Ce travail a été mené, un modèle d'allocation peut donc être mis en place.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Concernant l'investissement, si une composante investit dans du matériel informatique pour 50 000 € amortis sur 5 ans, considère-t-on, au niveau central, avoir donné 50 000 € d'un coup, ou 10 000 € l'année 1, 10 000 € l'année 2, etc. ?

Réponse de Pascal LOUVET : Globalement, concernant l'équilibre financier de l'établissement, l'investissement enlève du fond de roulement mais n'impacte pas notre budget – contrairement à l'amortissement qui réserve une partie du budget dès le départ. En plan de retour à l'équilibre, notre objectif est d'équilibrer les résultats. Si toutes les composantes de notre établissement raisonnent en termes de résultats, la consolidation est plus intelligente.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Comment cela se passe-t-il si on donne un million d'euros à une composante et qu'elle décide d'investir 500 000 € ?

Réponse de Pascal LOUVET : S'il s'agit d'un million d'euros de dotation, la composante ne pourra les utiliser que pour du fonctionnement et de la masse salariale, mais pas pour de l'investissement. Si elle a besoin de 500 000 € pour de l'investissement, on peut lui donner cet argent, mais par ailleurs. Aucun investissement de composante n'est prélevé sur sa dotation.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Je ne comprends pas qu'une composante ne puisse pas faire de l'investissement sur sa dotation alors que les laboratoires le peuvent.

Réponse de Pascal LOUVET : Il faudrait peut-être revoir cela aussi au niveau des laboratoires, bien que ce soit plus compliqué étant donné qu'il y a différentes tutelles. Beaucoup de leurs investissements sont financés par des subventions, des recettes extérieures.

Lorsqu'une composante fait un investissement, il faut qu'elle puisse en assumer le coût pendant les 5 années suivantes. Cette manière de procéder évite que la composante, voyant en fin d'année qu'il lui reste de l'argent, décide de le dépenser en investissement ; si l'investissement n'a pas d'impact sur le budget de l'établissement, il obère notre capacité de dépense pour les années suivantes.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Est-ce que cela va être appliqué ? Comment doit procéder une composante qui veut faire un investissement de plus de 800 € ?

Réponse de Pascal LOUVET : C'est d'ores et déjà appliqué. Le budget d'investissement est géré au niveau central mais les investissements sont affectés dans les composantes. La règle générale est la suivante : tant que le niveau d'investissement ne dépasse pas la dotation d'amortissement annuelle, cela relève d'une situation normale, le niveau central a responsabilisé la composante sur le fait qu'il y aura des coûts différés et n'intervient pas ; en revanche, dès qu'il y a dépassement significatif, il est nécessaire d'avoir une autorisation particulière. Nous faisons du pilotage de l'investissement. Dans le cadre de l'autonomie des composantes, nous souhaitons responsabiliser également le management des composantes, afin qu'elles soient davantage dans le contrôle de leur stratégie d'investissement.

b. Le budget des composantes et la dotation financière

En k€	Budget 2017 hors EOTP	Somme	Moyenne	%	Min	Max
DEPENSES	Prélèvement sur ressources propres	1 160	55	3.5%	0	265
	Fonctionnement	13 936	664	42.3%	54	3 092
	Amortissement	2 300	110	7.0%	6	490
	Masse salariale	15 513	739	47.1%	0	2 447
	dont HC	11 544	550	35.1%	-1	1 792
	dont MS hors HC	3 970	189	12.1%	28	655
	TOTAL DEPENSES	32 908	1 567	100.0%	247	5 128
RECETTES	Droits d'inscription	3 585	171	10.3%	57	520
	Dotation de fonctionnement	3 443	164	9.9%	3	551
	Dotation en masse salariale	4 961	236	14.3%	0	797
	Dotation patrimoine	2 291	109	6.6%	162	750
	Autres dotations	1 052	50	3.0%	11	166
	Neutralisation amortissements	211	10	0.6%	0	37
	Autres ressources propres	19 099	909	55.1%	18	3 397
	TOTAL RECETTES	34 642	1 650	100.0%	272	5 334

47% des dépenses des composantes sont en masse salariale.

La dotation financière de l'établissement représente 24% du budget des composantes, les DI, 10%.

Une très grande variabilité des montants entre les composantes sur tous les postes

c. La méthode de travail

- Discussions sur chaque étape du modèle avec les directeurs de composantes en mode CDC
- Elaboration de la structure et des critères du modèle de l'allocation de fonctionnement en groupe de travail de 7 directeurs de composantes
- Présentations et discussions en bureau et devant les instances (y compris CT et commission des finances)

2 Présentation du modèle

a. Le périmètre

Les composantes :

- accueillant des étudiants en formation diplômante (hors Cuf et Mediat)
- à l'exception du secteur santé (Médecine et Pharma) qui délivre des diplômes spécifiques et dont le corps enseignant est composé de personnels à statut particulier (...UPH)

Au total, 19 composantes sur 23.

b. Les enveloppes et les critères de leur répartition

	Moyens	Enveloppe	Objet	Commentaire	Montant	Critère de répartition
Dotation financière sur modèle	Emplois Enseignants-EC- BIATS		Assurer un taux de couverture (FI-FC-Alt) minimal des besoins d'enseignement, différenciés selon le niveau et la discipline de formation, par du personnel titulaire	Mis en œuvre pour le gel sélectif d'emploi dans le cadre du PRE		Taux de couverture
			Dotation au titre du besoin en heures complémentaires	Compenser la sous-dotation en enseignants pour assurer la formation initiale	70% du besoin théorique, le reste étant financé sur la recette des DI	4 421 k€
	Dotation au titre du besoin en fonctionnement	Socle commun à toutes les composantes	Environnement des enseignements	L'enseignement génère des coûts annexes (informatique, reprographie, missions...)	892 k€	Nb d'heures d'enseignement
			Complexité administrative	Assurer des conditions de travail équitables des personnels	950 k€	Nb de BIATS
		Enveloppes spécifiques	Disciplinaire	Les disciplines expérimentales (chimie, biologie, physique, art du spectacle...) ont des besoins spécifiques.	1 000 k€	Nb d'heures TP coefficientées
			Délocalisation	Coût de la distance (déplacements)	174 k€	Nb d'heures délocalisées
		Compensation de charges spécifiques	Coûts patrimoniaux	2 200 k€	réel	

La dotation financière est au double titre des HC et du fonctionnement, mais liberté est donnée aux composantes dans son affectation.

Pascal LOUVET précise que les critères sont théoriques : il ne s'agit pas du nombre d'heures réelles d'une composante mais du nombre d'heures que le modèle octroie à la composante ; autrement dit, si une composante fait de l'inflation d'heures, cela ne se traduit pas par une plus grande dotation de fonctionnement.

Le modèle calcule une dotation financière au titre de l'enseignement, des heures complémentaires et du fonctionnement, mais les composantes sont libres de choisir leur répartition. Le niveau central veille bien entendu à l'équilibre général, aux équilibres de masses.

Question de Jean-Gabriel VALAY : J'ai toujours trouvé étrange que des heures complémentaires se transforment en fonctionnement en fin d'exercice. Cela remet en cause l'utilité d'un modèle.

Réponse de Pascal LOUVET : On pourrait craindre une dérive consistant à resserrer le fonctionnement et à mettre de plus en plus d'heures complémentaires. Notre modèle s'inspire de celui qui était en place à l'UPMF, et il n'y avait pas ce problème. L'ex UJF et l'ex UPMF n'ont pas la même culture : d'un côté, le contrôle était la priorité, tandis que de l'autre l'autonomie des composantes était basée sur un contrat de confiance.

Intervention de Virginie ZAMPA : Tout n'a pas été totalement harmonisé. Par exemple, on ne sait pas exactement à combien on dédouble en TD car cela varie selon les secteurs. Cela relève de discussions que nous pourrions avoir en CFVU.

Réponse de Nicolas LESCA : Nous l'avons déjà intégré dans la construction de ce modèle : il y a une typologie de dédoublement de groupes en fonction de 6 ou 7 cas différents liés aux disciplines et aux pratiques. Ensuite, c'est au niveau des composantes que l'arbitrage peut varier.

Réponse de Pascal LOUVET : La CFVU est une instance qui a un droit de regard et de cadrage, mais il faut également veiller au respect de l'autonomie de la composante. On donne des moyens au titre de ce qui nous semble nécessaire pour l'activité de la composante, mais cette dernière est libre de les utiliser comme elle le souhaite, dès lors que sa gestion n'est pas déficitaire. Il s'agit d'une autre manière de faire de la régulation. L'Université intégrée (UI) sera l'occasion de mener une réflexion plus aboutie sur ce que signifie l'autonomie des composantes.

Intervention de Lysiane BAIS : A l'origine, il y avait un seuil minimum d'ouverture pour certaines filières dans plusieurs universités. Est-il prévu d'harmoniser cela au niveau de l'UGA ? En effet, l'absence de seuil minimum d'ouverture peut contribuer aux dépassements d'heures.

Réponse de Pascal LOUVET : L'allocation budgétaire est une manière d'orienter la politique des composantes, sans être directif, mais elle n'est pas suffisante et la question des seuils de dédoublement peut être posée par ailleurs.

Réponse de Nicolas LESCA : Les seuils d'ouverture nous posent un problème, comme nous en avons fait l'expérience avec Parcoursup et comme nous le verrons tout à l'heure avec les masters : à quel moment sommes-nous en capacité de dire à des candidats à qui nous avons fait une proposition que nous n'allons pas ouvrir le parcours pour cause de manque d'effectif ? Par ailleurs, la question des seuils d'ouverture est différente selon les domaines : une partie des masters d'ALL et STS sont confrontés à un manque d'effectifs, contrairement à DEG et SHS. La présentation des admissions en master 1 nous donnera des indications sur cette question (même si la vraie question concerne les M2).

Quant aux seuils de dédoublement, il y a probablement un cadrage à faire dans certaines composantes.

Intervention de Virginie ZAMPA : En terme de coût d'heures, les préparations à l'agrégation et au CAPES sont gigantesques.

Réponse de Nicolas LESCA : Dans le cadre de l'autonomie des composantes, cela relève de la compétence de la composante qui fait des choix stratégiques. En revanche, il est vrai qu'il faut quelques règles saines d'arbitrage à l'intérieur de chaque composante pour que les choix ne soient pas faits dans l'intérêt de 2 formations au détriment de 40.

c. Le lissage des variations annuelles

Pour éviter les effets d'aubaine ou de catastrophe, la variation annuelle de dotation d'une composante est limitée.

Application pour le budget 2019

Contexte : l'application du PRE conduit à diminuer en moyenne la dotation des composantes de 3% en 2019 (/2018).

	En % de la dotation	En euros	En % des ressources
A la hausse	1%	10 000	1%
A la baisse	-5%	-30 000	-3%

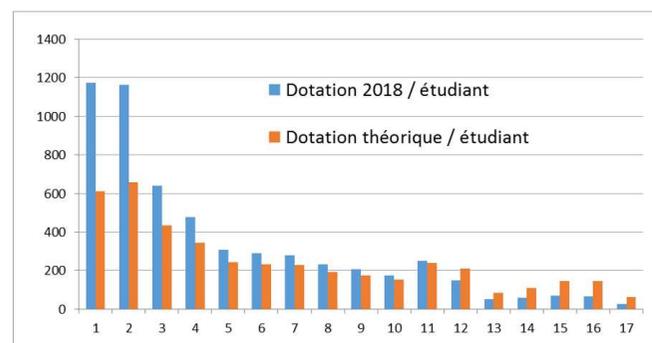
3 Allocation 2019

a. Les résultats

MODELE D'ALLOCATION DES MOYENS - 2019	UFR LE	ESPE	UFR IM2AG	UFR LLASIC	UFR Chimie-Bio	UFR IUGA	IUT V	DLST	UFR PHITEM	UFR STAPS
Montants en k€										
DOTATION THEORIQUE 2019	195	240	106	401	399	174	398	181	196	585
Rappel DOTATION 2018	374	425	157	553	503	217	487	220	238	694
Variation théorique de dotation	-179	-185	-51	-153	-104	-43	-89	-39	-42	-108
Variation / 2018	-47.8%	-43.5%	-32.2%	-27.6%	-20.6%	-19.8%	-18.2%	-17.8%	-17.6%	-15.6%
Variation en % des ressources totales	-26.8%	-13.0%	-7.1%	-14.1%	-10.2%	-4.4%	-4.0%	-6.0%	-3.5%	-10.6%
Variation réelle de dotation après lissage	-19	-21	-8	-28	-25	-11	-24	-11	-12	-30
Variation en % de la dotation 2018	-5.0%	-5.0%	-5.0%	-5.0%	-5.0%	-5.0%	-5.0%	-5.0%	-5.0%	-4.3%
Variation en % des ressources totales	-2.8%	-1.5%	-1.1%	-2.6%	-2.5%	-1.1%	-1.1%	-1.7%	-1.0%	-2.9%
DOTATION FINALE 2019	355	404	149	526	478	207	462	209	226	664
<i>Pour information: Estimation dotation 2020</i>										
	335	379	140	496	449	194	434	197	212	634
Dotations complémentaires et compensations négociées										
Ex missions enseignement des doctorants	8	4	144	49	117	30	4	0	163	15
Balance d'échanges d'heures intra UGA	88	8	49	96	12	5	18	-13	41	14
Compensations négociées	0	0	0	0	0	0	-26	0	0	0
TOTAL DOTATIONS NOTIFIEES	451	415	342	671	607	242	458	196	430	693

MODELE D'ALLOCATION DES MOYENS - 2019	DSDA	IUT2	IUT1	Polytech	UFR Droit	UFR SHS	UFR ARSH	IAE	UFR FEG	TOT
Montants en k€										
DOTATION THEORIQUE 2019	82	853	1 185	560	794	537	210	336	379	7 813
Rappel DOTATION 2018	95	978	1 242	394	489	285	99	156	164	7 771
Variation théorique de dotation	-12	-125	-57	166	305	251	111	179	215	42
Variation / 2018	-13.0%	-12.8%	-4.6%	42.1%	62.3%	88.1%	111.6%	114.7%	130.8%	0.5%
Variation en % des ressources totales	-1.7%	-2.4%	-1.5%	10.9%	21.4%	34.5%	41.4%	5.5%	13.0%	0.1%
Variation réelle de dotation après lissage	-5	-30	-30	4	5	3	1	2	2	-238
Variation en % de la dotation 2018	-5.0%	-3.1%	-2.4%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	-3.1%
Variation en % des ressources totales	-0.6%	-0.6%	-0.8%	0.3%	0.3%	0.4%	0.4%	0.0%	0.1%	-0.8%
DOTATION FINALE 2019	90	948	1 212	398	494	288	100	158	166	7 533
<i>Pour information: Estimation dotation 2020</i>										
	85	918	1 182	402	499	291	101	159	168	7 276
Dotations complémentaires et compensations négociées										
Ex missions enseignement des doctorants	0	19	61	45	23	68	30	23	27	830
Balance d'échanges d'heures intra UGA	-2	33	-2	-153	20	-36	-53	-28	-27	69
Compensations négociées	0	0	0	0	0	0	47	0	0	21
TOTAL DOTATIONS NOTIFIEES	88	999	1 271	290	537	320	124	152	165	8 453

b. Quelques statistiques



	Ecart-type
Dotation 2018 / étudiant	353
Dotation théorique / étudiant	171
Dotation 2019 / étudiant	335

Le modèle écrête et réduit l'écart-type mais ne cherche pas l'uniformité.

Pascal LOUVET explique que le DLST et le DSDA ne figurent pas sur ce graphique car ces composantes ne reçoivent pas de dotation en masse salariale : ce sont les composantes "mères" (PhITEM, IM²AG et Chimie-Biologie) qui la reçoivent car ce sont elles qui ont les emplois d'enseignants-chercheurs.

Question de Romain TINIERE : Qu'est-ce qui explique l'écart très important entre la dotation 2018 et la dotation théorique 2019 pour les deux premières composantes ?

Réponse de Pascal LOUVET : La dotation historique a été reconduite pendant deux ans. Il s'agit de composantes du domaines Sciences et techniques.

Intervention de Virginie ZAMPA : Même si la dotation a été divisée par deux, elle est quand même très élevée par rapport aux autres.

Réponse de Pascal LOUVET : L'équité n'est pas l'égalité. J'aimerais que vous considériez les principes de ce modèle, et non les situations individuelles.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Comment expliquer le fait que la dotation de l'IAE était sous-estimée d'un facteur 2 ?

Réponse de Pascal LOUVET : Il s'agit d'une composante SHS qui appartenait avant à l'UMPF ; or, globalement, les dotations des composantes de l'UJF et de Stendhal étaient plus confortables.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Pourquoi la dotation de Polytech passe de 400 000 € à 600 000 € alors que cette composante appartenait à l'UJF ? Est-ce que cette dotation comprend les droits d'inscription ?

Intervention de Virginie ZAMPA : La dotation théorique passe à 600 000 €, mais la dotation réelle reste à 400 000 €.

Réponse de Pascal LOUVET : La dotation ne comprend pas les droits d'inscription. Les formations de Polytech sont organisées en groupes plus réduits. En ce qui concerne l'IAE, cette variation s'explique par une dotation historique quasiment nulle. Lorsque j'étais directeur de l'IAE, la dotation de l'établissement m'importait peu car en réalité c'était l'IAE qui reversait de l'argent à l'établissement (trois fois plus que la dotation), au titre des prélèvements sur ressources propres. Il est vrai que la dotation était très mal calculée par rapport au niveau d'activité, mais il faut bien comprendre que les besoins théoriques sont calculés par rapport à une activité et non pas en fonction de la manière dont la composante s'organise.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Je trouve ce travail remarquable. En revanche, je regrette qu'il n'y ait aucun pilotage de la qualité de la formation, c'est-à-dire aucun moteur pour favoriser l'insertion professionnelle, le nombre de thèses, la satisfaction des étudiants, etc. Ce modèle ne permet pas d'améliorer les indicateurs de qualité de la Formation.

Réponse de Pascal LOUVET : Il s'agit là d'une vraie limite de ce modèle basé sur l'activité, et non sur un pilotage stratégique. Nous avons mis en place ce type de pilotage à l'UMPF, mais en doses homéopathiques car il faut bien mesurer la grande inertie du budget des composantes : entailler une dotation de 10 % n'est pas anodin, d'autant plus dans un contexte de plan de retour à l'équilibre.

Intervention de Nicolas LESCA : Je vous rappelle que la proposition initiale – rejetée par la CFVU – consistait à bloquer 10 % du budget des dotations des composantes au niveau central, précisément pour pouvoir les réinjecter dans les composantes sur projets et objectifs en lien avec les orientations stratégiques.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : On aurait tout de même pu intégrer dans ce modèle au moins un indicateur de performance, par exemple le taux d'emplois à 6 mois ou le taux de thèses.

Réponse de Pascal LOUVET : Cela existait à l'UMPF. Nous avons donc les outils, nous savons comment procéder et il est vrai que c'est une évolution tout à fait souhaitable du modèle.

Pascal LOUVET présente le budget de la Formation et précise que le tableau suivant comporte quelques écarts de chiffres avec ce qui a été présenté précédemment, et nécessite donc d'être affiné :

4. Le budget de la formation

	2018		Dotation 2019	Variation	Part des engagements	Part de la dotation
	Engagements	dont dotation				
FONCTIONNEMENT	87 509 581	51 502 295	50 797 633	-1.4%		
Composantes	14 451 132	10 196 116	10 087 390	-1.1%	17%	20%
DGD Formation	2 374 131	1 075 100	1 068 240	-0.6%	3%	2%
SUAPS	721 903	776 780	766 907	-1.3%	1%	2%
Total Formation	17 547 166	12 047 995	11 922 537	-1.0%	20%	23%
Recherche	23 037 610	6 955 402	6 666 906	-4.1%	26%	14%
DGD RTI	2 319 893	433 518	337 598	-22.1%	3%	1%
SACD	7 821 333	2 213 151	2 173 366	-1.8%	9%	4%
PATRIMOINE	10 525 287	11 937 330	11 894 330	-0.4%	12%	23%
SERVICES SUPPORTS	7 160 592	4 309 978	4 339 650	0.7%	8%	8%
DGD SI	1 550 533	1 556 926	1 540 708	-1.0%	2%	3%

26% de la dotation globale de l'établissement va vers le secteur de la formation.
PRE : une baisse de 1% de la dotation / 2018.

Fonctionnement = fonctionnement + masse salarial

SACD : Services à comptabilité distincte → SID, SIUAPS, Ecole des Houches, SIMSU

La dotation de la Formation est en baisse de 1%, conformément à l'application stricte du plan de retour à l'équilibre.

Tous les budgets de toutes les directions ont baissé : la hausse du budget « Services supports » s'explique par le fait que la Direction de la Culture fait désormais partie des services supports, et non plus de la DGD RTI.

Les budgets « Patrimoine » et « DGD SI » sont présentés à part car ils constituent les deux plus gros budgets des services supports.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Dans le modèle qui vient d'être présenté, il n'y a pas de critères de Recherche, ce qui signifie que l'on considère que les composantes ne font que de la Formation et pas de la Recherche. Dans cette mesure, pourquoi la Vice-présidence Formation ne piloterait-elle pas à l'avenir l'allocation des moyens ? Ce type de pilotage ne serait-il pas la solution pour avoir de véritables indications sur la qualité de l'insertion, la finalité de la formation, etc. ?

Réponse de Pascal LOUVET : La logique qui prévaut actuellement est que les composantes sont des unités budgétaires à part entières et reçoivent un budget du centre, ce dernier étant l'affaire du Conseil d'Administration. La dimension Recherche n'est en effet pas mise en avant ; mais indirectement, derrière les différences de dotations entre les disciplines, il y a une dimension Recherche, héritée d'ailleurs d'anciens modèles de dotation.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Le CA pourrait donner l'argent au Vice-président Formation.

Réponse de Pascal LOUVET : S'il y a des changements en ce sens, il faudra de toutes façons les intégrer dans le cadre de l'Université intégrée (UI). L'allocation ne se passera peut-être pas au niveau de la CFVU, mais peut-être au niveau de la super composante. Tout cela sera discuté.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : La Vice-présidence Recherche décide de l'allocation Recherche. Pourquoi la VP Formation ne déciderait-elle pas de l'allocation Formation ? Cette dissymétrie me choque.

Réponse de Pascal LOUVET : Aujourd'hui, juridiquement, il y a une unité budgétaire Recherche alors qu'il y en a plusieurs au niveau de la Formation. La symétrie n'est pas forcément souhaitable parce que les problématiques ne sont pas tout à fait les mêmes.

3. Vie étudiante

3.1 Présentation des modalités de répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Pascal LOUVET, Marie MAZENOT et Marc GANDIT présentent les modalités de répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus.

Pascal LOUVET explique que la loi ORE prévoit la mise en place de cette contribution.

L'étudiant n'a plus à payer la Sécurité sociale.

La CVEC, d'un montant de 90 €, est destinée à améliorer la vie de l'étudiant : tout l'argent collecté à ce titre doit être utilisé pour la Vie étudiante.

Cette contribution constitue un budget bien plus important que ce qui était en place jusqu'à présent (FSDIE 16€ + 5,10€ Santé). Elle sera récoltée par le

CROUS (y compris pour les étudiants boursiers exonérés), lequel reversera 41 € par étudiant à l'université.

La CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)

- ▶ Prévus dans la loi ORE
- ▶ Suppression du paiement Sécurité Sociale (217 euros)
- ▶ 90 euros payés par étudiant hors
 - les boursiers sur critères sociaux
 - les étudiants bénéficiant du statut de réfugié
 - les étudiants bénéficiant de la protection subsidiaire
 - les demandeurs d'asile
- ▶ Étudiants internationaux en échange et étudiants en formation continue ne sont pas assujettis à la CVEC
- ▶ Les apprentis sont assujettis, ainsi que les étudiants inscrits en CPGE, en IFSI et les fonctionnaires stagiaires inscrits à l'ESPE
- ▶ 41 euros par étudiant pour chaque établissement, qui pourra être majorée ou minorée ex-post en fonction du taux de recouvrement
- ▶ Collecte par le Crous
- ▶ Comprend la contribution au FSDIE, les cotisations pour les activités sportives et culturelles et le droit de médecine préventive.
- ▶ Répartition au sein des établissements

Pascal LOUVET présente la proposition de répartition de la ComUE et précise que l'ensemble des dépenses devra être soumis au vote du CA.

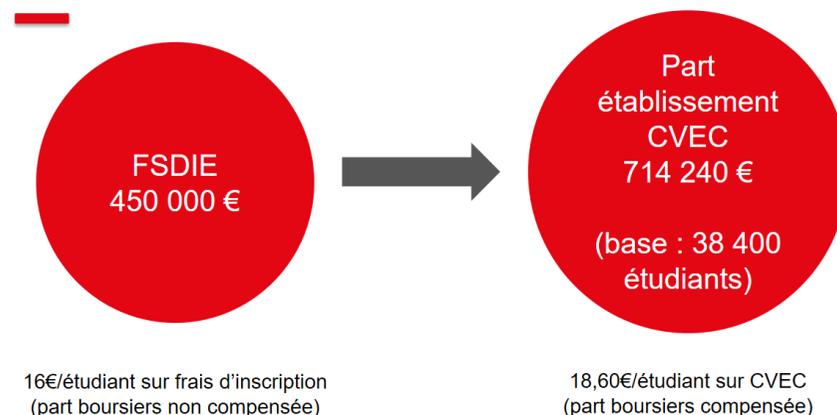
A titre d'information Une première simulation de répartition (réunion du 2/07/2018)

Champ	Borne basse	Arbitrage	Borne haute	Géré par	Payé par étudiant avant CVEC
Santé (prévention + soin)	8	10	11	Comue /Aduda	5,10 (prévention)
Culture et VE Comue	1	1	1	Comue	
Accueil hors pédagogie Comue (MSE, ISSO...)	1	1	1	Comue	
Egalité – Diversité-Handicap	1	1,4	2	Comue	
Sport (formation personnelle + participation aux associations pour compétition)	7	9	10	Ets	22 € carte sport + tarif à l'activité
Initiatives étudiantes (dont Fonds investissement VE)	8	9	10	Ets	16 euros (sauf boursiers)
Aide sociale	2	3	4	Ets	
Espaces vie étudiante*	5,6	5,6	5,6	Comue /Ets	
Culture et VE établissement	1	1	1	Ets	

*
EVE : 3,1
Escape : 1
MDE
Valence : 1
Pluriel : 0,5

Marie MAZENOT et Marc GANDIT présentent les modalités de répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus.

Enveloppe globale CVEC UGA



Commission de programmation et de bilan CVEC

Equipe politique		Services	
VP CA	Pascal LOUVET	DGD FVU	Jean-François REDON
VPF ou son représentant (Président)	Nicolas LESCA	DGD FVU Adjointe	Anne BROUZET
VP Valence	Philippe SARRAZIN	SVE	Célia PILLARD
VPE	Marie MAZENOT	SUAPS	Thierry PLACETTE
CM Vie Etudiante	Marc GANDIT	Culture	Vanessa DELFAU
		Centre de Santé	Nicolas MANZINI
Etudiants		Partenaires	
CVE ComUE	Martin OUDART	VPE ComUE	Nassim MEKEDDEM
Interasso	à venir	CROUS	Directeur (ou rep.)
UNEF	Joris ROUILLON (CA)		
LICORNE	à venir		
Solidaire	à venir		

Attributions de la commission de programmation et de bilan CVEC

- Programmation des actions d'utilisation des moyens de la CVEC (répartition des fonds)
 - Initiatives Etudiantes
 - Action Sociale
 - Espaces Vie Etudiante
- Bilan n+1 de l'utilisation des moyens de la CVEC

Question de Viviane CLAVIER : Serait-il possible d'engager une réflexion concernant l'accueil des étudiants réfugiés dans le cadre de ces actions sociales ?

Réponse de Nicolas LESCA : Nous sommes en train d'y réfléchir. Cependant, l'établissement ne pourra pas être compétent dans un large périmètre, l'hébergement notamment.

Réponse de Marie MAZENOT : Nous souhaitons proposer de grands axes, pour que cela reste assez ouvert à un certain nombre de propositions.

Intervention de Lucie FAYOLLE : Je viens de lire un communiqué de presse de la Conférence des présidents d'universités (CPU) qui dénonce le fait qu'un tiers de la CVEC serait reversé au budget général de l'Etat.

Intervention de Grégory VIAL : Sur les 90 € par étudiant, 41 € seront reversés aux établissements d'enseignement supérieur, 20 € aux établissements des autres ministères, et, suivant le taux de collecte, 7 % à 15 % au CROUS.

Intervention de Jean-François REDON : L'Etat veut fixer un plafond maximal de redistribution pour la CVEC.

Intervention de Pascal LOUVET : Grâce à un traçage très précis des sommes, on se prémunit du risque que la partie que reçoit l'établissement soit détournée sur le budget général de l'établissement ou détournée de l'action Vie étudiante. Nous n'avons pas une idée très claire de la manière dont l'Etat va organiser tout cela, et nous avons intérêt par prudence à n'être pas trop précis *a priori* sur les actions que l'on va financer, mais nous devons être très précis sur l'usage qui aura été fait de ces sommes.

Question de Martin OUDART : Pour les publics non universitaires qui payent la CVEC et qui sont rattachés à l'UGA, les IFSI de Drôme et d'Ardèche notamment, est-ce qu'une réflexion a déjà été menée pour qu'ils aient un retour de leur contribution ?

Réponse de Pascal LOUVET : Les IFSI, comme tous ceux qui font partie du périmètre, vont bénéficier du service. Effectivement, nous devons nous assurer que l'ensemble des territoires de l'UGA en bénéficie, même s'il ne s'agira pas nécessairement des mêmes actions.

Réponse de Nicolas LESCA : Cela relèvera du travail de la Commission CVEC.

Intervention de Jean-François REDON : La position de la CPU est très claire : il faut que l'intégralité de la CVEC soit restituée sous forme d'actions pour la Vie étudiante.

Intervention de Thierry PLACETTE : Il peut être nécessaire de rappeler que la CVEC n'ouvre pas de droit de gratuité pour l'ensemble du sport et de la culture. Au niveau du sport, nous avons fait des propositions anticipatrices car dès juin nous avons présenté à l'UGA et à la ComUE des pistes pour que les étudiants aient accès à plus de sport, à des prix plus abordables, avec de meilleurs

équipements. Je remercie l'UGA de nous avoir fait confiance, ce qui a permis de mettre en place la carte sport dès la rentrée.

Il faut que la commission CVEC se réunisse à rythme régulier, afin de permettre à l'étudiant de bénéficier au cours de l'année des 90 € qu'il a versés.

Réponse de Marc GANDIT : Cette année est l'année de lancement : il faut changer les modalités, organiser les dialogues entre les différences services inter établissement, etc. L'année prochaine, nous serons plus à même de remplir cet objectif.

Intervention de Thierry PLACETTE : Je souhaiterais que les établissements de la ComUE placent l'intérêt supérieur de l'étudiant avant les enjeux de pouvoir. Si nous avons une clé ComUE avec une interprétation différente des établissements, nous risquons d'être en difficulté.

Réponse de Pascal LOUVET : Il n'y a pas de raison de s'inquiéter concernant le sport : le travail du COPIL Sport et des autres commissions ne fait que progresser et le résultat sera assez clair.

3.2 Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE

Marie MAZENOT présente la proposition d'attribution du FSDIE.

Les associations ont soumis 11 projets pour un montant total de 20 450 €.

La Commission FSDIE propose d'accorder 14 900 € en tout.

Un projet a été refusé pour cause de non-respect des critères, après trois passages en commission sans modification du projet.

Des montants inférieurs à la demande ont été accordés pour deux projets. L'un d'entre eux était en grande partie à destination d'étudiants d'autres

universités ; conformément aux critères, la commission a souhaité financer uniquement la partie accessible à tous les étudiants de l'UGA.

Les membres de la commission ont voté unanimement pour chaque projet.

Marie MAZENOT indique que la commission FSDIE se réunira une dernière fois pour l'attribution du budget 2018.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la proposition d'attribution du FSDIE.

Avec 28 voix favorables, 1 voix défavorable et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité la proposition d'attribution du FSDIE.

[Annexe 1 : Tableau projets FSDIE](#)

4. Désignation d'un nouveau membre élu BIATSS pour la Commission pédagogique

Nicolas LESCA indique que suite à la démission de Mathias FERNANDEZ-DIAZ, un appel à candidature a été lancé pour pourvoir un siège de personnel BIATSS à la Commission pédagogique.

Cédric LAURENT s'est porté candidat.

Composition de la Commission pédagogique

		Membres	Candidats
8 enseignants et enseignants-chercheurs	Secteur DEG	Charlotte DISLE	
		Romain TINIERE	
	Secteur LSHS	Viviane CLAVIER	
		Virginie ZAMPA	
	Secteur DS	Delphine ALDEBERT-MORIN	
		Patrice MORAND	
	Secteur ST	Patricia LADRET	
		Michèle ROMBAUT	
4 étudiants	Claire HAUET		
	<i>Suppléant : Tuan-Anh DINH</i>		
	Pablo RICHIERO		
	<i>Suppléante : Marie MAZENOT</i>		
	Emilie LEROUX		
2 personnels BIATSS	<i>Suppléant : Martin OUDART</i>		
	Julien HINGANT		
	<i>Suppléante : Lucie FAYOLLE</i>		
	Lysiane BAIS		
		(Mathias FERNANDEZ-DIAZ)	Cédric LAURENT

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de se prononcer sur la candidature de Cédric LAURENT pour siéger à la Commission pédagogique.

Avec 21 voix favorables et 9 abstentions, la CFVU désigne à la majorité Cédric LAURENT pour siéger à la Commission pédagogique.

[Annexe 2 : Organisation Commission pédagogique](#)

5. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU des 21 juin 2018 et 5 juillet 2018

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques suite à la lecture des relevés de conclusions.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 21 juin 2018.

Avec 23 voix favorables, 2 voix défavorables et 5 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le relevé de conclusions de la séance du 21 juin 2018.

[Annexe 3a : Relevé de conclusions du 21 juin 2018](#)

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 5 juillet 2018.

Avec 23 voix favorables, 1 voix défavorable et 7 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le relevé de conclusions de la séance du 5 juillet 2018.

[Annexe 3b : Relevé de conclusions du 5 juillet 2018](#)

6. Point sur les admissions en Master

Nicolas LESCA présente un bilan des admissions en M1.

Bilan admissions M1				12/2017 ETAPE 0
MAJ : 12/10/2018				
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1	Capacités d'accueil
ALL		8 mentions	29 parcours	640
	LE	2 mentions	8 parcours	183
	LLASIC	6 mentions	21 parcours	457
DEG		13 mentions	16 parcours	660
	FEG	3 mentions	3 parcours	187
	IAE	10 mentions	13 parcours	473
SHS		10 mentions	31 parcours	822
	ARSH	3 mentions	5 parcours	200
	IUGA	2 mentions	8 parcours	211
	SHS	5 mentions	18 parcours	411
STS		16 mentions	42 parcours	1 309
	CHIMIE BIOLOG	4 mentions	8 parcours	232
	IM²AG	3 mentions	6 parcours	285
	SANTE	1 mention	4 parcours	199
	PHITEM	7 mentions	19 parcours	458
STAPS	1 mention	5 parcours	135	
Métiers de l'Ens.		3 mentions	17 parcours	812
	ESPE	3 mentions	17 parcours	812
UGA		50 mentions	135 parcours	4 243

Nicolas LESCA indique qu'au total, 4 243 places sont ouvertes pour l'ensemble des parcours pour lesquels il existe une admission en M1. Cela ne concerne donc pas les parcours de Droit pour lesquels l'admission a lieu en M2.

Intervention de Romain TINIÈRE : La Faculté de Droit s'oriente vers une admission en M1 pour sa future maquette.

Bilan admissions M1				E-candidat			
MAJ : 12/10/2018				Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1	Candidatures à étudier par la commission d'admission	Avis Favorable Commission d'admission	Candidatures confirmées par candidats	IA
ALL		8 mentions	29 parcours	1 936	730	473	387
	LE	2 mentions	8 parcours	472	219	133	103
	LLASIC	6 mentions	21 parcours	1 464	511	340	284
DEG		13 mentions	16 parcours	3 504	907	583	503
	FEG	3 mentions	3 parcours	817	248	169	125
	IAE	10 mentions	13 parcours	2 687	659	414	378
SHS		10 mentions	31 parcours	4 062	947	495	450
	ARSH	3 mentions	5 parcours	83	41	27	92
	IUGA	2 mentions	8 parcours	801	295	175	124
	SHS	5 mentions	18 parcours	3 178	611	293	234
STS		16 mentions	42 parcours	4 875	1 619	951	831
	CHIMIE BIOLOG	4 mentions	8 parcours	979	397	206	186
	IM²AG	3 mentions	6 parcours	874	240	170	161
	SANTE	1 mention	4 parcours	529	196	112	86
	PHITEM	7 mentions	19 parcours	1 947	574	332	282
STAPS	1 mention	5 parcours	546	212	131	116	
Métiers de l'Ens.		3 mentions	17 parcours	1 907	1 002	687	580
	ESPE	3 mentions	17 parcours	1 907	1 002	687	580
UGA		50 mentions	135 parcours	16 284	5 205	3 189	2 751

Les « candidatures à étudier par la Commission d'admission » correspondent aux dossiers recevables, et non aux dossiers reçus.

Bilan admissions M1				Procédure TMM			
MAJ : 12/10/2018							
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1	Etape 1 Candidatures à étudier par la commission d'admission	Etape 2 Avis favorable Commission d'admission	Etape 3 Candidatures confirmées par candidats	Etape 4 IA
ALL		8 mentions	29 parcours	27	13		5
	LE	2 mentions	8 parcours	15	8		4
	LLASIC	6 mentions	21 parcours	12	5		1
DEG		13 mentions	16 parcours	108	15		5
	FEG	3 mentions	3 parcours	51	10		5
	IAE	10 mentions	13 parcours	57	5		0
SHS		10 mentions	31 parcours	61	16		6
	ARSH	3 mentions	5 parcours	2	0		0
	IUGA	2 mentions	8 parcours	4	1		1
	SHS	5 mentions	18 parcours	55	15		5
STS		16 mentions	42 parcours	70	20		14
	CHIMIE BIOLO	4 mentions	8 parcours	41	10		7
	IM ² AG	3 mentions	6 parcours	4	0		0
	SANTE	1 mention	4 parcours	12	6		5
	PHITEM	7 mentions	19 parcours	8	1		0
	STAPS	1 mention	5 parcours	5	3		2
Métiers de l'Ens.		3 mentions	17 parcours	11	1		1
	ESPE	3 mentions	17 parcours	11	1		1
UGA		50 mentions	135 parcours	277	65		31

TTM : Trouver mon master

Les candidats peuvent être inscrits sur une liste d'attente sur décision de la Commission d'admission.

Nicolas LESCA indique les données concernant la phase principale et celles concernant la phase complémentaire seront bien distinctes dans le bilan de l'année prochaine.

Sur les 135 parcours, seulement 35 ont mis en place une période complémentaire. La majorité d'entre eux l'a organisée pendant les deux jours qui ont suivi la phase principale : un simple ajustement du calendrier pourrait éviter d'avoir recours à une phase complémentaire. Pour d'autres parcours en revanche, la période complémentaire s'étendait sur une semaine à la fin du mois d'août.

Question de Michèle ROMBAUT : Est-ce que ce document sera disponible sur le site Alfresco de la CFVU ?

Réponse de Nicolas LESCA : Oui, dès que l'on aura fini de vérifier auprès des composantes qu'il n'y a pas d'erreur. Par ailleurs, certains masters sont co-portés avec Grenoble INP et nous ne savons pas pour l'instant si les étudiants INP sont inclus dans les capacités d'accueil.

Bilan admissions M1				Procédure PEF 2018			
MAJ : 12/10/2018							
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1	Etape 1 Candidatures à étudier par la commission d'admission	Etape 2 Avis Favorable Commission d'admission	Etape 3 Candidatures confirmées par candidats	Etape 4 IA
ALL		8 mentions	29 parcours	510	97	38	29
	LE	2 mentions	8 parcours	106	24	11	8
	LLASIC	6 mentions	21 parcours	404	73	27	21
DEG		13 mentions	16 parcours	861	38	27	17
	FEG	3 mentions	3 parcours	233	14	8	7
	IAE	10 mentions	13 parcours	628	24	19	10
SHS		10 mentions	31 parcours	570	48	22	18
	ARSH	3 mentions	5 parcours	45	18	5	2
	IUGA	2 mentions	8 parcours	303	13	10	10
	SHS	5 mentions	18 parcours	222	17	7	6
STS		16 mentions	42 parcours	2 337	164	81	64
	CHIMIE BIOLOG	4 mentions	8 parcours	379	25	12	10
	IM²AG	3 mentions	6 parcours	541	14	5	4
	SANTE	1 mention	4 parcours	206	12	5	5
	PHITEM	7 mentions	19 parcours	1 133	108	57	43
	STAPS	1 mention	5 parcours	78	5	2	2
Métiers de l'Ens.		3 mentions	17 parcours				
	ESPE	3 mentions	17 parcours				
UGA		50 mentions	135 parcours	4 278	347	168	128

PEF : Procédure "Études en France"

Nicolas LESCA indique que les capacités d'accueil de Master incluent les redoublants, contrairement aux capacités d'accueil de Licence.

Bilan admissions M1				Redoublants UGA 2018	
MAJ : 12/10/2018					
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1	Etape 1 Nbre total de non admis en M2	Etape 4 IA
ALL		8 mentions	29 parcours	71	59
	LE	2 mentions	8 parcours	0	11
	LLASIC	6 mentions	21 parcours	71	48
DEG		13 mentions	16 parcours	91	31
	FEG	3 mentions	3 parcours	55	21
	IAE	10 mentions	13 parcours	36	10
SHS		10 mentions	31 parcours	162	72
	ARSH	3 mentions	5 parcours	53	19
	IUGA	2 mentions	8 parcours	19	11
	SHS	5 mentions	18 parcours	90	42
STS		16 mentions	42 parcours	219	87
	CHIMIE BIOLOG	4 mentions	8 parcours	49	11
	IM²AG	3 mentions	6 parcours	49	22
	SANTE	1 mention	4 parcours	9	4
	PHITEM	7 mentions	19 parcours	91	40
STAPS	1 mention	5 parcours	21	10	
Métiers de l'Ens.		3 mentions	17 parcours	127	36
	ESPE	3 mentions	17 parcours	127	36
UGA		50 mentions	135 parcours	670	285

Question de Virginie ZAMPA : Est-ce que nous connaissons le nombre d'étudiants qui ne s'inscrivent pas en M2 alors qu'ils ont validé leur M1 ?

Réponse de Nicolas LESCA : Ce n'est pas le sujet d'analyse de ce tableau, mais en effet ces données pourraient être intéressantes.

Bilan admissions M1				BILAN ADMISSION/INSCRIPTIONS 2018					
MAJ : 12/10/2018				Etape 0	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Surbooking
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1	Capacités d'accueil	Nombre de dossiers de candidature à étudier	Nombre de candidatures favorables	Nombre de candidatures confirmés/choisis	IA	(IA moins CA)
ALL		8 mentions	29 parcours	640	2 544	840	511	480	-160
	LE	2 mentions	8 parcours	183	593	251	144	126	-57
	LLASIC	6 mentions	21 parcours	457	1 951	589	367	354	-103
DEG		13 mentions	16 parcours	660	4 564	960	610	556	-104
	FEG	3 mentions	3 parcours	187	1 156	272	177	158	-29
	IAE	10 mentions	13 parcours	473	3 408	688	433	398	-75
SHS		10 mentions	31 parcours	822	4 855	1 011	517	558	-264
	ARSH	3 mentions	5 parcours	200	183	59	32	113	-87
	IUGA	2 mentions	8 parcours	211	1 127	309	185	158	-53
	SHS	5 mentions	18 parcours	411	3 545	643	300	287	-124
STS		16 mentions	42 parcours	1 309	7 501	1 803	1 032	996	-313
	CHIMIE BIOLOG	4 mentions	8 parcours	232	1 448	432	218	214	-18
	IM²AG	3 mentions	6 parcours	285	1 468	254	175	187	-98
	SANTE	1 mention	4 parcours	199	756	214	117	100	-99
	PHITEM	7 mentions	19 parcours	458	3 179	683	389	365	-93
	STAPS	1 mention	5 parcours	135	650	220	133	130	-5
Métiers de l'Ens.		3 mentions	17 parcours	812	2 045	1 003	687	617	-195
	ESPE	3 mentions	17 parcours	812	2 045	1 003	687	617	-195
UGA		50 mentions	135 parcours	4 243	21 509	5 617	3 357	3 207	-1 036

Nicolas LESCA indique que ces données conduisent à se poser deux questions :

- Est-ce que les équipes pédagogiques sont réticentes à accepter des candidats immédiatement, ce qui aurait pour conséquence que certains candidats s'inscrivent ailleurs ?
- Est-ce l'UGA est suffisamment attractive du point de vue de ses masters, ou de certains de ses masters ?

Intervention de Jean-Gabriel : Veut-on utiliser cet outil pour piloter une dotation ? On peut se poser la question lorsque l'on constate que deux composantes sont dotées de la même façon alors que l'une fait -5 et l'autre -100 année après année.

Intervention de Romain TINIERE : Cela peut être très hétérogène au sein d'une même composante.

Intervention de Viviane CLAVIER : La période de campagne e-candidat est assez longue (environ un mois) et les étudiants s'inscrivent souvent au dernier moment ce qui pose un problème d'étalement des candidatures.

Réponse de Maud VALLENARI : Chaque formation décide de sa période de campagne, dans le respect du silence vaut accord.

Réponse de Nicolas LESCA : Oui, nous sommes en train d'améliorer cela pour l'année prochaine.

Intervention de Viviane CLAVIER : Certaines formations ont rouvert une campagne, tout de suite après avoir fermé la première. Nous avons eu de gros problèmes techniques cette année ; nous devrions automatiquement pouvoir rouvrir la campagne. Concernant PEF, il a certes beaucoup de candidatures mais nombre d'entre elles sont incomplètes. Je pense que l'on pourrait décider au niveau de l'université qu'aucune candidature n'est recevable si le dossier n'est pas complet. Concernant TMM, les candidatures étaient bien meilleures que l'an dernier mais nos capacités d'accueil étaient largement dépassées...

Réponse de Nicolas LESCA : Il est de notre responsabilité de trouver une solution aux étudiants que nous avons diplômés en L3 et qui n'ont pas été admis.

Intervention de Viviane CLAVIER : Il y a tout de même un problème lorsque ces personnes sont très en aval dans des listes d'attente.

Intervention de Nicolas LESCA : N'y a-t-il pas d'autres parcours vers lesquels vous pourriez les orienter ?

Intervention de Viviane CLAVIER : Tous nos parcours sont pleins.

Bilan admissions M1				Composition M1 (en effectifs)						
MAJ : 12/10/2018										
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1	Capacité d'accueil	E-candidat (PP+PC)	TMM	PEF	redoublants UGA	surbooking	
ALL		8 mentions	29 parcours	640	387	5	29	59	-160	
	LE	2 mentions	8 parcours	183	103	4	8	11	-57	
	LLASIC	6 mentions	21 parcours	457	284	1	21	48	-103	
DEG		13 mentions	16 parcours	660	503	5	17	31	-104	
	FEG	3 mentions	3 parcours	187	125	5	7	21	-29	
	IAE	10 mentions	13 parcours	473	378	0	10	10	-75	
SHS		10 mentions	31 parcours	822	462	6	18	72	-264	
	ARSH	3 mentions	5 parcours	200	92	0	2	19	-87	
	IUGA	2 mentions	8 parcours	211	136	1	10	11	-53	
	SHS	5 mentions	18 parcours	411	234	5	6	42	-124	
STS		16 mentions	42 parcours	1 309	831	14	64	87	-313	
	CHIMIE BIOLOG	4 mentions	8 parcours	232	186	7	10	11	-18	
	IM²AG	3 mentions	6 parcours	285	161	0	4	22	-98	
	SANTE	1 mention	4 parcours	199	86	5	5	4	-99	
	PHITEM	7 mentions	19 parcours	458	282	0	43	40	-93	
	STAPS	1 mention	5 parcours	135	116	2	2	10	-5	
Métiers de l'Ens.		3 mentions	17 parcours	812	580	1	0	36	-195	
	ESPE	3 mentions	17 parcours	812	580	1	0	36	-195	
UGA		50 mentions	135 parcours	4 243	2 751	31	128	285	-1 036	

Bilan admissions M1				Composition M1 (en proportion de la capacité d'accueil)				
MAJ : 12/10/2018								
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1	E-candidat (PP+PC)	TMM	PEF	redoublants UGA	Places vacantes
ALL		8 mentions	29 parcours	60,47%	0,78%	4,53%	9,22%	25,00%
	LE	2 mentions	8 parcours	56,28%	2,19%	4,37%	6,01%	31,15%
	LLASIC	6 mentions	21 parcours	62,14%	0,22%	4,60%	10,50%	22,54%
DEG		13 mentions	16 parcours	76,21%	0,76%	2,58%	4,70%	15,76%
	FEG	3 mentions	3 parcours	66,84%	2,67%	3,74%	11,23%	15,51%
	IAE	10 mentions	13 parcours	79,92%	0,00%	2,11%	2,11%	15,86%
SHS		10 mentions	31 parcours	56,20%	0,73%	2,19%	8,76%	32,12%
	ARSH	3 mentions	5 parcours	46,00%	0,00%	1,00%	9,50%	43,50%
	IUGA	2 mentions	8 parcours	64,45%	0,47%	4,74%	5,21%	25,12%
	SHS	5 mentions	18 parcours	56,93%	1,22%	1,46%	10,22%	30,17%
STS		16 mentions	42 parcours	63,48%	1,07%	4,89%	6,65%	23,91%
	CHIMIE BIOLOG	4 mentions	8 parcours	80,17%	3,02%	4,31%	4,74%	7,76%
	IM²AG	3 mentions	6 parcours	56,49%	0,00%	1,40%	7,72%	34,39%
	SANTE	1 mention	4 parcours	43,22%	2,51%	2,51%	2,01%	49,75%
	PHITEM	7 mentions	19 parcours	61,57%	0,00%	9,39%	8,73%	20,31%
	STAPS	1 mention	5 parcours	85,93%	1,48%	1,48%	7,41%	3,70%
Métiers de l'Ens.		3 mentions	17 parcours	71,43%	0,12%	0,00%	4,43%	24,01%
	ESPE	3 mentions	17 parcours	71,43%	0,12%	0,00%	4,43%	24,01%
UGA		50 mentions	135 parcours	64,84%	0,73%	3,02%	6,72%	24,42%

7. Etudes

7.1 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique

Anne LETREGUILLY ayant dû s'absenter, Nicolas LESCA présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique du site de Grenoble.

Année propédeutique scientifique

- Mise à niveau pour les étudiants n'ayant pas les prérequis nécessaires pour une L1 scientifique (principalement maths et physique)
- 108 étudiants ont accepté la proposition faite via Parcoursup (dont 30 PC) → 64 inscrits
 - ❖ non-inscrits à la rentrée déclarés absents (15)
 - ❖ réorientations hors LST (5)
 - ❖ abandons (2)
 - ❖ absents aux réunions et tests de rentrée sortis de la propédeutique (7)
 - ❖ si bons résultats aux tests de prérequis, possibilité d'intégrer directement la L1 (18)
 - ❖ étudiants transférés de L1 en propédeutique à leur demande (3)

• Composition de la promotion 2018/2019 :

- ❖ Bac S, 13 (bacs 2018, 9)
- ❖ Bac ES, 9 (bacs 2018, 4)
- ❖ Bac L, 2 (bacs 2018, 0)
- ❖ Bac ST, 31 (bacs 2018, 21)
- ❖ Bac pro, 3 (bacs 2018, 2)
- ❖ Bac étranger, 6 (bacs 2018, 3)

• Contenu de la formation :

- ❖ S1 :
 - mathématiques, 7h30
 - physique, 4h30
 - français, 3h
 - OIP, 1h30 à 3h
- ❖ S2 :
 - mathématiques, 4h30
 - physique, 3h
 - français, 3h
 - enseignement scientifique optionnel, 3h
 - ETC
 - OIP, 1h30
 - stage

MCC

Semestre	Intitulé de l'UE	Coefficient	Contrôle des connaissances		Nb d'heures
			Session unique	C/TD	
			CC	Coef. ou %	
1	Français	2	E ou O	100 %	36
1	Mathématiques	5	E ou O	100 %	90
1	Physique	3	E ou O	100 %	54
1	Orientation	2	E ou O	100 %	36
	TOTAL	12			216
2	Français	2	E ou O	100 %	36
2	Mathématiques	3	E ou O	100 %	54
2	Physique	2	E ou O	100 %	36
2	Enseignement scientifique optionnel	2	E ou O	100 %	selon l'UE
2	Orientation	1	E ou O	100 %	18
2	Stage d'exploration professionnel	1	E + O	100 %	70
2	ETC	1	E ou O	100 %	24
	TOTAL	12			> 238

Commentaires : Le stage se déroule après la fin des enseignements du semestre 2. Il fait l'objet d'un rapport et d'une soutenance orale.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique du site de Grenoble.

Avec 21 voix favorables, 5 voix défavorables et 4 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique du site de Grenoble.

Annexe 4 : RDE et MCC Propédeutique scientifique (Grenoble)

7.2 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des deux années de Capacité en Droit

Audrey GONINET présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des deux années de Capacité en Droit.

Règlements des Etudes et MCC **Textes de référence**

Obligation de voter les MCC (cf. [Article L613-1](#) Code de l'Education) :

« Les modalités de contrôle des connaissances doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent pas être modifiées en cours d'année »

Règlement des Etudes et MCC de la Capacité en Droit validés réglementairement et soumis au vote

Faculté de Droit :

- Capacité en Droit

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des deux années de Capacité en Droit.

Avec 28 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des deux années de Capacité en Droit.

Annexe 5 : RDE et MCC Capacité en Droit

7.3 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence professionnelle (suite)

Audrey GONINET présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Licence professionnelle.

RDE et MCC de licences professionnelles validés réglementairement et soumis au vote

IUT Valence :

- Mention COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET SERVICES

- Mention LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX
- Mention MANAGEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES
- Mention MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS
- Mention ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE
- Mention METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : REVISION COMPTABLE
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS
- Mention METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS
- Mention PRODUCTIONS VEGETALES

UFR SHS :

- Mention METIERS DE LA GRH : FORMATION, COMPETENCES ET EMPLOI

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Licence professionnelle.

Avec 24 voix favorables et 6 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Licence professionnelle.

[Annexe 6 : Tableau de synthèse RDE et MCC LP](#)

7.4 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master (suite) :

- **Psychologie**
- **Métiers du livre et de l'édition**

Audrey GONINET présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Master.

Règlements des Etudes et MCC masters validés réglementairement et soumis au vote

UFR SHS :

- Mention METIERS DU LIVRE ET DE L'EDITION
- Mention PSYCHOLOGIE

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Master.

Avec 24 voix favorables, 4 voix défavorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Master.

[Annexe 7 : Tableau de synthèse RDE et MCC Master](#)

7.5 Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Médecine, de Pharmacie et de Maïeutique

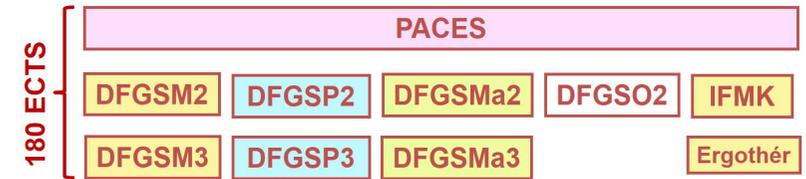
Règlement des études

- PACES – volet 1 expérimentation (CFVU 05/07/18)
- AlterPACES – volet 2 expérimentation (CFVU 20/09/18)
- **Médecine**
- DFGSM2
- DFGSM3
- **Pharmacie**
- DFGSP2
- DFGSP3
- **Maïeutique**
- **Service sanitaire**

Sylviane HENNEBICQ présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Médecine.

Règlement des études

- PACES – volet 1 expérimentation (CFVU 05/07/2018)
- AlterPACES – volet 2 expérimentation
- **Médecine**
- DFGSM2
- DFGSM3
- Pharmacie
- DFGSP2
- DFGSP3
- Maïeutique
- Service sanitaire



#PRÉVENTION
#FORMATION
#ACTION

47 000
étudiants concernés des
la rentrée 2018

6 SEMAINES
au service de la prévention
pour les étudiants en
santé durant leur cursus

DFGSM : Diplôme de formation générale en sciences médicales
DFGSP : Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
DFGSMa : Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
DFSO : Diplôme de formation générale en sciences odontologiques
IFMK : Institut de formation en masso-kinésithérapie

Règlement des études Médecine

DFGSM 2 et 3 (UE non compensables au sein du semestre)

- Intégration du service sanitaire dans le cursus de DFGSM3

DFASM 1, 2, 3 (FIHU organisée en 5 pôles thématiques semestrialisés et non compensables)

- Regroupement des sessions 2 des 5 pôles début juillet

DFASM : Diplôme de formation approfondie en sciences médicales

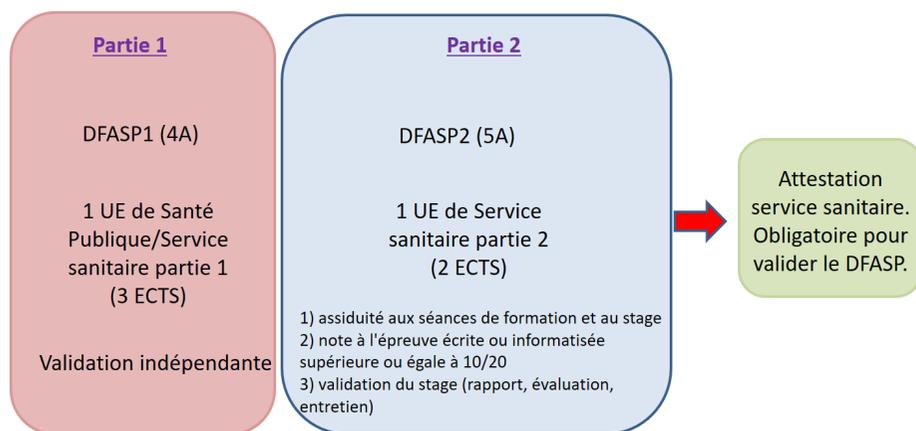
Christelle PANELLA présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Pharmacie.

Règlement des études

- PACES – volet 1 expérimentation (CFVU 05/07/2018)
- AlterPACES – volet 2 expérimentation
- Médecine
- DFGSM2
- DFGSM3
- **Pharmacie**
- DFGSP2
- DFGSP3
- Maïeutique
- Service sanitaire

Règlement des études pharmacie

Le service sanitaire



DFASP : Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques

Claire BAUDON présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Maïeutique.

Règlement des études

- PACES – volet 1 expérimentation (CFVU 05/07/2018)
- AlterPACES – volet 2 expérimentation
- Médecine
- DFGSM2
- DFGSM3
- Pharmacie
- DFGSP2
- DFGSP3
- **Maïeutique**
- Service sanitaire

Règlement des études et examens Maïeutique

- Règlements des ETUDES
 - la plupart des articles restent inchangés pour FGSMa et FASMa 2017-2018
- DFGSMA
 - réorganisation des UE / service sanitaire
 - introduction de l'UE théorique « service sanitaire » au semestre 3 (5 ECTS)
 - introduction du stage « service sanitaire » au semestre 4 (1 ECTS)
 - règlements d'examens incluant les UE du service sanitaire
- FASMa
 - augmentation des ECTS dans l'UE spécifique obstétrique au semestre 1 et 2
 - règlements d'examens pratiquement inchangés / 2017-2018

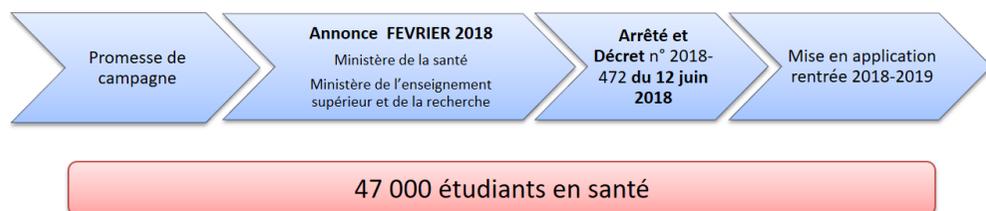
FASMa : Formation approfondie en sciences maïeutiques

Claire BAUDON présente le service sanitaire.

Règlement des études

- PACES – volet 1 expérimentation (CFVU 05/07/18)
- AlterPACES – volet 2 expérimentation (CFVU 20/09/18)
- Médecine
- DFGSM2
- DFGSM3
- Pharmacie
- DFGSP2
- DFGSP3
- Maïeutique
- **Service sanitaire**

Service sanitaire : le projet



Article 1 :

- « **Initier** les étudiants en santé aux enjeux de la **prévention primaire** »
- « Permettre la réalisation **d'actions concrètes** de prévention primaire »
- « Favoriser **l'inter professionnalité** et **l'interdisciplinarité** »
- « **Intégrer** la prévention dans **les pratiques des professionnels** de santé »

Service sanitaire : les objectifs

Acquérir / développer :

des connaissances sur les différentes thématiques
une posture éducative

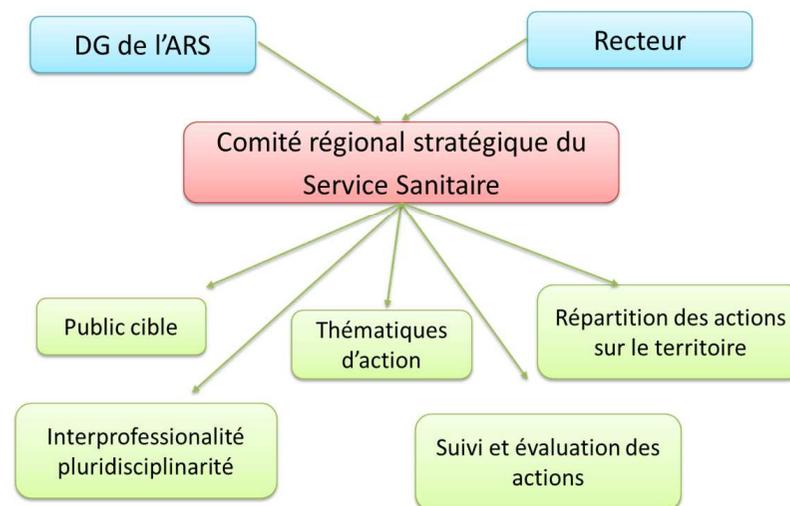
Concevoir et mettre en œuvre :

des actions de prévention primaire
une évaluation de ces actions

Les grands thèmes

Nutrition
Activité physique
Addictions et conduites addictives
Santé sexuelle (incluant prévention IST et Contraception)

Le service sanitaire : les principes



ARS : Agence régionale de santé

Service sanitaire : l'organisation

- **6 semaines à temps plein** dont $\frac{1}{2}$ pour des actions concrètes sur le terrain
- Au moins **5 ECTS** sur l'année
Formation théorique >> aux UE théoriques des différentes filières
Action de terrain >> temps de stage
- **Convention** entre l'établissement d'enseignement et la structure d'accueil des étudiants
- **Un référent de proximité** accompagne les étudiants dans la réalisation des actions dans la structure d'accueil
- **Un référent pédagogique** issu des établissements d'enseignement veille au respect des objectifs, à la préparation, le suivi et l'évaluation des actions
- Indemnité de frais de transports de 130 € / étudiant

Question de Virginie ZAMPA : Est-ce que les 5 ECTS en ont remplacé 5 autres dans la formation, et est-ce que cela a été déterminé au niveau national ?

Réponse de Claire BAUDON : Oui, il a fallu remodeler les formations. Le texte définit les années dans lesquelles doit s'inscrire le Service sanitaire, mais des dérogations sont possibles. Chaque filière a fait selon ses contraintes, et dans des délais très courts. En médecine, les ECTS ont été mis en 3^e année, et en Pharmacie en 4^e et 5^e année, ce qui correspond au texte. En revanche, ils ont été placés en 2^e année de Maïeutique au lieu de la 4^e année.

Question de Virginie ZAMPA : Cela a-t-il impacté le volume des cours ou des heures de terrain ?

Réponse de Sylviane HENNEBICQ : Cela écourte la durée des stages cliniques.

Réponse de Claire BAUDON : Il existait déjà un programme prévention ; les UE Santé publique et Prévention par exemple ont pu rentrer dans le cadre du Service sanitaire. En 2^e année de Maïeutique, il y avait très peu d'heures correspondant à une thématique prévention sur les addictions, et il a fallu réorganiser l'intégralité de la maquette. Cela pourra être ajusté ultérieurement à l'issue des évaluations et selon la demande des étudiants.

Service sanitaire : à Grenoble

Programme commun pour les formations universitaires :

2^{ème} année de Maïeutique : 39

3^{ème} année de Médecine : 208

4^{ème} année de Masso Kiné : 67

5^{ème} année Pharmacie : 97

411 étudiants

IFSI = 1239 étudiants (départements 38-07-26-73 et 74)

Poursuite des programmes existants

98 établissements référencés par le rectorat lycées ou collèges
2 programmes de formation pédagogique : FEPS - UNGLUGGED

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

Claire BAUDON explique que l'organisation du Service sanitaire en deux mois n'a pas permis de mutualiser d'emblée les cours avec les étudiants des IFSI ; ces derniers continuent donc leurs actions de prévention déjà en place. Le travail est en cours pour parvenir à un programme commun à destination d'un public plus large.

Service sanitaire : à Grenoble

Septembre				Octobre				Novembre				Décembre			
Formation FEPS								Cours en ligne ?				P			
Formation UNPLUGGED															

Janvier					Février					Mars			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
	e	P	E T										

Avril					Mai					Juin			
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	
					Eval								

- e Cours en ligne (20 à 30 h)
- P Présentiel : séance de présentation et organisation des groupes et des stages (4h)
le Jeudi 20/12 et vendredi 21/12 (amphithéâtre central)
- F Formation des enseignants

La formation sera mise en ligne à partir de novembre. Les étudiants auront tout le mois de janvier consacré au Service sanitaire. A l'issue de la formation, un examen sera organisé sous forme numérique. La quatrième semaine de janvier, les étudiants, par groupes de 4 ou 5, iront dans les établissements d'accueil pour concevoir la formation avec les référents de terrain (objectifs, programme et calendrier). Cette formation sera mise en œuvre jusqu'aux vacances d'avril, les lundis et mardis.

A l'issue du stage, chaque groupe d'étudiants devra rédiger un rapport.

Intervention de Nicolas LESCA : Peut-on imaginer que l'année prochaine l'UGA devienne un établissement de terrain pour ces étudiants ?

Réponse de Claire BAUDON : Oui. Pour cette première année, le comité de pilotage a décidé que le public cible serait essentiellement les élèves de collège (5^e et 4^e). Avec 400 étudiants à répartir, il fallait une centaine d'établissements. Nous avons donc élargi aux lycées. Si l'UGA est demandeuse d'actions de prévention sur certaines thématiques, cela pourra tout à fait être envisagé – d'autant plus que cela permettrait de réduire notre problématique de déplacements.

Intervention de Sylviane HENNEBICQ : Dans la mesure où les IFSI sont délocalisés sur toute l'académie, on pourrait tout à fait concevoir que la partie collège/lycée soit majoritairement assurée par ces instituts.

Intervention de Martin OUDART : Pour les étudiants des UFR de Médecine et de Pharmacie, ce Service sanitaire pose problème car énormément d'étudiants seront amenés à effectuer leur stage dans les autres départements, et leurs frais de déplacements dépasseront largement les 500 euros. Par ailleurs, pour Médecine, les crédits ont été modifiés, mais les cours n'ont pas été allégés en contenu.

Réponse de Claire BAUDON : L'idée est de mutualiser les indemnités forfaitaires et de répartir en fonction de l'éloignement et des déplacements des étudiants.

Intervention de Martin OUDART : Oui, mais cela ne suffira pas et nous soutiendrons totalement les étudiants qui ne pourront pas faire leur stage en raison de frais de déplacement non indemnisés.

Réponse de Claire BAUDON : Au niveau du département de Maïeutique, nous avons beaucoup d'étudiants répartis sur la Savoie et la Haute-Savoie, qui ont choisi un lieu d'affectation proche du domicile de leurs parents. Il faut bien entendu que les établissements jouent le jeu de mobiliser les étudiants sur le début de semaine. Il peut y avoir aussi des possibilités de covoiturage, d'hébergement chez les uns les autres... Je n'ai pas toutes les réponses. L'idée

est aussi d'apprendre aux étudiants de Santé à travailler en interdisciplinarité ; si une filière ne joue pas le jeu, cela va mettre en difficulté tous les autres.

Intervention de Sylviane HENNEBICQ : Nous comprenons très bien la difficulté et nous explorons des pistes pour trouver des financements.

Intervention de Martin OUDART : Nous souhaiterions que la CFVU se positionne par rapport à cela avec une motion selon laquelle le nombre d'interventions ne pourra pas dépasser l'enveloppe pour couvrir les frais de déplacement.

Réponse de Claire BAUDON : Le logiciel est très cadré et impose ces douze séances sur quatre mois et donc ces douze déplacements.

Intervention de Nicolas LESCA : Nous allons identifier le nombre d'étudiants concernés par des déplacements importants puis voir avec le rectorat les possibilités de régler ce problème.

Question de Viviane CLAVIER : Ce dispositif de prévention est-il mis en place pour palier ceux qui disparaissent en médecine scolaire ? Y a-t-il un référent dans le lycée ?

Réponse de Claire BAUDON : Je ne pense pas que ce soit l'objectif. Il y a bien un référent dans le lycée. L'un des objectifs est aussi d'apprendre aux étudiants à travailler ensemble, monter un projet ensemble, travailler en interdisciplinarité... Une des raisons pour lesquelles la mise en place prend du temps est que les IFSI pratiquent déjà ces actions de prévention sur le terrain, et qu'il n'était pas question que les services sanitaires des quatre filières aillent empiéter dessus. Il faut faire une cartographie des interventions pour réussir à être complémentaire et non à remplacer l'existant.

Intervention de Sylviane HENNEBICQ : Le discours de ces étudiants sera différent de celui des professionnels et sera sans doute mieux accepté.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Médecine, Pharmacie et Maïeutique.

Avec 22 voix favorables, 1 voix défavorable et 5 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Médecine, Pharmacie et Maïeutique.

Après discussions et essais de formulations, la motion n'est finalement pas soumise au vote. La Vice-présidence Formation s'assurera qu'aucun étudiant n'ait à engager des frais supérieurs au défraiement prévu.

8. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 18h25.

Annexe 1 : Tableau projets FSDIE

Annexe 2 : Organisation Commission pédagogique

Annexe 3a : Relevé de conclusions du 21 juin 2018

Annexe 3b : Relevé de conclusions du 5 juillet 2018

Annexe 4 : RDE et MCC Propédeutique scientifique (Grenoble)

Annexe 5 : RDE et MCC Capacité en Droit

Annexe 6 : Tableau de synthèse RDE et MCC LP

Annexe 7 : Tableau de synthèse RDE et MCC Master